Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 056-215601717-20260401-20260512-DE

COMMUNE DE PLUHERLIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 01 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le 01 avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PLUHERLIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur GALUDEC Jean-Pierre, maire.

Nombre de conseillers municipaux

- En exercice : 19
- Présents : 19
- Votants : 19

PRÉSENTS : GALUDEC Jean-Pierre, POSSÉMÉ Gildas, ONIMUS Rémy, GUILLET Isabelle, GARCON Bénédicte, JAGUT Nolwenn, VIDUS Jean-Michel, QUENARDEL François, HAENTJENS Vincent, HERRAULT Pascal, BARBIN Françoise, FRÉOUX Jean-Paul, CAVALON Michel, MAGNEN Franck, CHAUSSEREAU Sandrine, QUELLEC Lydie, GUITON Gaëlle, PRIEZ Nolwenn, RICHARD Aurélie.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : JAGUT Nolwenn

2026.05.12 Lotissement les Baujets : convention avec Morbihan Energies pour l'électricité – l'éclairage public- réseau télécom

Les travaux d'électricité, d'éclairage public et du génie civil télécoms du lotissement les Baujets sont réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de Morbihan Energies. La Commune participe à l'essentiel du coût de ces travaux au moyen de conventions de participation signées entre les deux entités. Les estimations prévisionnelles à la charge de la commune sont les suivantes :

Réseau électricité – extension du réseau pour alimenter le poste HTA :
Participation communale de 50 % du coût réel des travaux HT : 34 452 € HT soit 41 343€ TTC.
Le poste est pris entièrement en charge par Morbihan Energie.

Réseau électricité – desserte interne :
Participation communale de 50 % du coût réel des travaux HT : 34 300€ HT soit 41 160 € TTC.

Réseau éclairage public + 4 candélabres :
Participation communale à hauteur de 100 % du montant des travaux : 18 430 € HT soit 22 116 € TTC.
Subvention de Morbihan Energie de : 5 529 € après travaux.

Réseau Télécom : étude + génie civil :
Participation communale à hauteur de 100 % du coût des travaux TTC : 26 810 € HT soit 32 172 € TTC
Le déroulage de la fibre n'est pas inclus dans le prix, des devis sont en cours. Au besoin, un avenant sera nécessaire si la commune souhaite passer par Morbihan Energie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions avec Morbihan Energies selon les conditions financières détaillées ci-dessus.

Fait et délibéré en séance publique
les jours, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

Nolwenn JAGUT
La secrétaire de séance

Jean-Pierre GALUDEC,
Le Maire

Jean-Pierre GALUDEC
Signature numérique de Jean-Pierre GALUDEC
Date : 2026.04.03 11:17:55 +02'00'